

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4632**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent d'exploitation des services maritimes et portuaires

Nouvel intitulé : Agent d'exploitation des services maritimes et portuaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CCI FORMATION	Président de la CCI du Havre et Président de l'UMEP (Union Maritime et Portuaire), Président de la CCI du Havre et Président de l'UMEP (Union Maritime et Portuaire)

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311 Transports, manutention, magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent d'exploitation des services maritimes et portuaires exerce ses activités au sein de sociétés de transit, de consignation, chez les commissionnaires en transports et compagnies maritimes. Son champ d'intervention concerne 3 blocs d'activités :

L'agent analyse la demande :

- En informant la clientèle ;
- En établissant la cotation.

Il réalise les opérations administratives et réglementaires :

- En traitant le dossier import/export ;
- En exploitant le booking ;
- En établissant les documents nécessaires à l'import/l'export ;
- En réalisant les opérations administratives liées à l'escale ;
- En facturant ;
- En gérant les stocks de conteneurs et en optimisant les flux.

Il coordonne, suit les opérations et les relations clientèles :

- En recevant les réclamations clients ;
- En traitant l'escale navire.

Les compétences attestées sont les suivantes : - Vérifier la faisabilité d'une demande ;

- Etablir une cotation adaptée ;
- Argumenter, convaincre afin d'obtenir une affaire ;
- Etablir, analyser, vérifier les documents nécessaires au transport de marchandises dans le cadre de la réglementation du commerce international ;
- Organiser et planifier son activité ;
- Faire respecter les termes des contrats définis avec les prestataires/clients ;
- Etablir une relation de confiance avec le client et prestataire ;
- Faire circuler l'information pertinente aux différents acteurs de la chaîne.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activités concernés sont : - le transport maritime

- l'organisation des transports internationaux.

Employé(e) de transit import, Employé(e) de transit export, Employé(e) de documentation import/export, Agent de booking, Agent de consignation, Employé(e) logistique, Shipping Clerck. Le technicien(ne) travaille sous la responsabilité d'un chef de groupe, chef de ligne, responsable d'exploitation, responsable de service.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1202 : Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se décompose en 4 composantes : 1 - Analyse de la demande (Coefficient 5)

Types d'évaluations : Exposé et simulations oraux. Etudes de cas écrites. Evaluations écrites. Projet de groupe écrit/oral.

2 - Réalisation des opérations administratives et réglementaires. (Coefficient 6)

Types d'évaluations : Evaluations écrites. Etude de cas professionnelle. Evaluation écrite anglais 'métier'. Présentation orale anglais à Rotterdam. Evaluation bureautique.

3 - Cooordination, suivi des opérations et relations clientèles. (Coefficient 3)

Type d'évaluations : Etude de cas professionnelle. Evaluations écrites. Jeu de rôle.

4 - Stage en entreprise (coefficient 2). Type d'évaluation : Grille d'évaluation en entreprise. Rapport de stage.

Les évaluations se déroulent en contrôle continu sauf pour le stage donnant lieu à une évaluation finale.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Représentant CCI Formation: 10% Formateurs: entre 20 et 40% Professionnels: entre 30 et 60%
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Représentant CCI Formation: 10% Formateurs: entre 20 et 40% Professionnels: entre 30 et 60%
En contrat de professionnalisation	X		Représentant CCI Formation: 10% Formateurs: entre 20 et 40% Professionnels: entre 30 et 60%
Par candidature individuelle	X		Représentant CCI Formation: 10% Formateurs: entre 20 et 40% Professionnels: entre 30 et 60%
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Représentant CCI Formation: 25% Formateurs: 25% Professionnels: 50%

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er août 2006 publié au Journal Officiel du 24 août 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 août 2006, jusqu'au 24 août 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.cci-formation.com>

Lieu(x) de certification :

CCI Formation Parc Tertiaire de la Lézarde

15, rue des Castors

76290 Montivilliers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Agent d'exploitation des services maritimes et portuaires